Un individu vivant d'expédients, nommé G..., habite depuis quelque temps, chez une dame F..., sa maîtresse, à peu de distance de l'église Notre-Dame-de-Lorette.

Mme F... est employée dans un grand magasin de nouveautés depuis une quinzaine d'années.

Mme F... gagne largement sa vie, elle avait même quelques milliers de francs d'économie lorsqu'elle rencontra, à l'Exposition, un soir de septembre, un jeune homme, de trente ans environ, qui se montra très aimable et dont elle accepta les hommages.

Âgée de quarante-cinq ans environ, Mme F... s'amourracha rapidement. Elle invita son ami à vivre désormais avec elle. G... occupait dans un hôtel meublé de la rue Legendre, un cabinet meublé à quinze francs par mois.

G... déclara qu'il devait retourner près de ses parents, à Trieste. Mais devant les instances de sa maîtresse il céda. Il trouva chez Mme F... le vivre, le couvert et de plus dix francs par jour pour son café et son tabac.

Il parvint peu à peu à arracher à sa maîtresse les quelques milliers de francs et les titres. C'est un joueur effréné, fréquentant assidûment les champs de courses et les trripots.

Depuis le mois de mars dernier, il faisait à sa maîtresse des scènes violentes, lui reprochant de ne pas mettre à sa disposition les sommes dont il avait besoin pour travailler, disait-il, et gagner honorablement sa vie.

Il s'absentait fréquemment et ne rentrait, la nuit, qu'à des heures très avancées.

La nuit où Marie Gagnol fut assassinée, il arriva vers cinq heures du matin. Il semblait tout bouleversé. Il se coucha et répondit aux reproches de sa maîtresse par de grossières insultes.

Vers sept heures, quand sa maîtresse se leva, G... lui dit :

— Il me faut absolument deux cent francs. Tâche de me les procurer d'une façon ou d'une autre, ma vie est en jeu.

A ce moment, sa physionomie avait une expression de terreur, qui semblait sincère.

Mme F... s'adressa à des usuriers et, dans l'après-midi, remettait à son amant la somme qu'il lui avait demandée.

Celui-ci refusa de donner des explications.

Depuis, Mme F... ne l'a revu.

Elle a reçu de lui une lettre datée de Lyon, dans laquelle il déclarait que des circonstances imprévues l'obligeaient à quitter la France mais qu'il reviendrait bientôt.

Ces jours derniers, Mme P... a trouvé, cachée dans une malle, un mouchoir couvert de sang, que G... y avait placé avant son départ.

Elle a cru devoir informer de ces faits le juge d'instruction. Il a été établi, d'autre part que G... est allé plusieurs fois chez Marie Gagnol.

LE MOUVEMENT SOCIALISTE

On sait que le quatrième Congrès national des syndicats et groupes corporatifs doit avoir lieu cette année à Calais. La commission d'organisation qui siège à Calais vient de publier l'appel suivant que nous reproduisons de document :

Ce n'est pas au lendemain du 1er mai, quand un premier mouvement international des organisations ouvrières d'Europe et d'Amérique on a pu voir tous les gouvernements prendre peur et promettre des réformes, qu'il y a lieu de diminuer sur l'importance du groupement corporatif.

Toutes, les travailleurs doivent mettre en pratique ce qui a été affirmé : Syndicats et fédérations, groupez-vous !

C'est donc avec confiance que, chargés de convoquer le quatrième Congrès de la Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs ouvriers, nous nous adressons à nos camarades de toute la France et nous les invitons à se préparer sans retard à ces grandes assises du travail organisé.

Si devoirs qui se doivent se grouper, et syndicats existaient là où surgiront encore à bonne heure l'exemplaire à suivre qu'a pu le conseil national qu'avec le concours de tous.

Il faut que notre prochain Congrès soit un délégué immédiat de toutes les forces du travail, et marque l'entrée des grandes chambres syndicales restées jusqu'alors à l'écart. Et pour cela il faut que nous nous mettons à pied d'œuvre, et que nous travaillons immédiatement à la besogne pour que les dépêchements soient aussi nombreux que possible.

Le Congrès aura lieu en août prochain. La commission d'organisation invite tous les syndicats et groupes à la transmettre ou plus vite leur avis.

Le Congrès aura lieu en août prochain. La commission d'organisation invite tous les syndicats et groupes à la transmettre ou plus vite leur avis.

Sur les questions qui doivent figurer à l'ordre du jour :

Sur les points des statuts qu'ils voudraient voir de réviser.

Calais, le 15 juin 1890.

Pour la Commission,
Le Secrétaire, A. DELGUTZE,
25, rue du Fourché-Chaux, Calais.

Nota. — Les syndicats et groupes corporatifs pourront profiter de la session d'un jour qui aura lieu à Calais pendant les mois qui les Conseils municipaux des arrondissements pour le Congrès.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les Élections municipales de Saint-Amand.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans un de nos derniers numéros, les électeurs de Saint-Amand sont convoqués pour dimanche à effet de nommer huit conseillers municipaux.

Les candidats républicains qui sollicitent les suffrages des électeurs sont :

MM. Casimir Davaine, distillateur, Désiré Lemaire, vétérinaire, Parfait Daflot, cultivateur, Victor Croix, professeur au collège, Louis Dubois, ingénieur, Alfred Tournoie, ancien notaire, Joseph Charlet (bancier, et Henri Vincent, marchand de métaux.

Nous connaissons ces hommes de cœur et de progrès, qui s'ils sont élus justifieront amplement la confiance des électeurs républicains.

Les gros bonnets du parti réactionnaire, ont fait les plus actives démarches, pour trouver une liste d'opposition ; leurs principaux partisans, certains d'une écrasante défaite ont jugé prudent de ne pas engager la lutte.

***

Les candidats adressent aux électeurs la profession de foi suivante :

Électeurs,

En sollicitant vos suffrages, nous devons nous dire nettement ce que nous sommes et ce que nous voulons.

Nous sommes Républicains indépendants.

Républicains, nous croyons que la République est le seul gouvernement capable assurer l'ordre à l'intérieur et la paix à l'extérieur ; deux conditions indispensables à la prospérité de notre pays.

Indépendants, libres de toute attache, nous conserverons dans toutes les questions municipales notre entière liberté, nous consacrerons toujours tous nos votes à l'appui de toute proposition juste, sans regarder de qui elle émane.

Nous voulons un emploi judicieux des ressources de la ville, pour ne pas augmenter les charges de nos contribuables.

Partisans des fêtes publiques qui favorisent tout le commerce local, nous nous efforcerons d'encourager leur organisation dans les différents quartiers de la ville.

Si nous nous faites l'honneur de nous accorder vos suffrages, nous prendrons l'engagement de désigner avec une complète indépendance et sans entier dévouement les divers intérêts de la ville et de ses hameaux.

(Suivent les signatures des candidats).

CHRONIQUE RÉGIONALE

Dessèchement des marais de la Haute-Deûle. — Le Préfet du Nord a pris l'arrêté suivant :

Article premier. — Les propriétaires intéressés à l'entretien du dessèchement des marais de la Haute-Deûle sont appelés à se réunir en assemblée générale à la mairie d'Haubourdin, le lundi 30 juin 1890.

La séance commencera à trois heures de l'après midi sous la présidence de M. le Juge de Paix. Si, à quatre heures, l'assemblée ne se trouve pas en nombre, la séance sera close. Dans le cas contraire, elle pourra être ajournée au sixième après la fixation des conditions préliminaires de l'élection.

Avis de cette réunion sera donné par la voie des journaux, indépendamment de la publication qui sera faite dans les communes par les soins de MM. les Maires.

Art. 9. — Les intéressés pourront se faire représenter par des mandataires de pouvoirs sans que le même fondé de pouvoirs puisse être porteur de plus de deux mandats. Les bienfaits que les communes possèdent en toute propriété dans le périmètre du dessèchement seront représentés par MM. les Maires des communes ou leurs délégués. Il en sera de même pour les parts de marais pour lesquelles les communes ont droit à leur charge la taxe d'entretien du dessèchement. Les autres portions ménagères et les biens emphytéotiques seront représentés par leurs détenteurs.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié à son de trompe ou de caisse et affiché aux portes des églises et mairies des communes de Lomme, Lons, Sequedin, Haubourdin, Santes Emmerin, Wattignies, Houplin, Wavrin, Allennes-les-Marais, Annœullin, Sainghin-en-Weppes, Marquillies, Provin et Bauvin.

Ces publications et affiches seront constatées par les certificats des maires.

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressé à MM. les Ingénieurs du service hydraulique et à M. le Directeur sortant du syndicat qui pourront aussi assister à la réunion avec voix consultative.

Société des Agriculteurs du Nord. — On nous prie de faire connaître que la date d'inscription aux divers concours agricoles organisés par la Société des Agriculteurs du Nord est prorogée jusqu'au 15 juillet prochain. Il n'est pas de rigueur.

A cette même date expirera le délai d'inscription pour le concours des instituteurs.

Baccalauréat. — Enseignement secondaire spécial. — Session de juillet 1890 :

Conformément aux décrets des 21 juillet et 18 août 1882, et à l'arrêté ministériel du 28 juillet 1882, le jury d'examen de l'enseignement spécial ouvrira à Lille, le vendredi 18 juillet 1890, à sept heures et demie du matin, une session d'examen pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial.

Le registre d'inscription sera ouvert le lundi 23 juin ; il sera clos le lundi 7 juillet, à six heures du soir. Les candidats devront adresser au secrétariat de la Faculté de médecine de Lille :

1° Leur acte de naissance, dûment légalisé, constatant qu'ils sont âgés de seize ans accomplis ;

2° Un demande d'inscription écrite et signée de leur main, sur papier timbré, avec le consentement du père ou du tuteur en cas de minorité. — Les deux signatures seront légalisées par le Maire de la commune où résident le Candidat et son père ou tuteur.

Les candidats devront indiquer, sur leur demande : 1° la langue vivante sur laquelle ils désirent être interrogés ; 2° leur adresse exacte (rue et numéro), ainsi que celle de leur père ou tuteur.

Les candidats des décrets du 23 novembre 1881 et du 11 décembre 1882, et conformément à la circulaire ministérielle du 28 février 1883, la considération du diplôme ou d'examen en soit à la réception universitaire de Lille, la division, rue des Jardins, 17, soit à la caisse du Trésorier général du Trésor public, pour ceux qui ne seraient pas aidés le candidat ou sa famille, sur la présentation d'un bulletin du versement délivré au candidat par le Sénéchal de la ville et déterminant la somme à payer, soit 100 fr. et 0,35 pour timbre-quittance.

La quittance des droits versés devra être envoyée sans retard au secrétariat de la Faculté, accompagné d'un mandat-poste de 2 francs au nom de M. Delay, 3, Place des Sciences.

Le candidat qui, sans excuse valable et jugée telle par le jury, ne répond pas à l'appel de son nom le jour qui lui a été indiqué, perd le montant des droits d'examen. (Art 3 du décret du 22 août 1854.)

Lille, le 11 juin 1890.

Affaire Delay. — M. le Commissaire Central de Lille a reçu la lettre suivante de M. le Directeur de la succursale de la Banque de France :

Lille, le 20 juin.

Monsieur,

Sur ma proposition, M. le Gouverneur de la Banque de France vient d'accorder une gratification de cent francs à la veuve de la police de Lille, qui se sont occupés de rechercher le sieur Delay. Il a fixé à cinq cents francs le montant de cette allocation.

Je vous prie d'accepter cette somme pour votre personnel en vous laissant le soin de la répartir.

Agréez, Monsieur l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Directeur.

NOUVELLES OFFICIELLES

Contributions indirectes. — Vient d'être nommé : Sous-directeur à Dunkerque, M. Hamel, inspecteur du département du Nord, en remplacement de M. Ravel, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Chronique locale

ROUBAIX

Conférence politique. — Une grande réunion publique aura lieu salle Dominique, le dimanche 13 juillet, sous les auspices du *Comité central et de l'Enseignement social* sous la présidence du citoyen Emile Moreau, *député*. Les citoyens *Dumez* et *Delahaye*, députés, ex-délégués à la conférence de Berlin, ont promis leurs concours.

Descente de parquet. — *Affaire Zimmermann.* — M. Legrand, juge d'instruction, accompagné de son greffier, est descendu à Roubaix hier les trois heures pour procéder à l'enquête dans la chambre habitée, il y a quelque temps, par une demoiselle Berthe L..., qui a des relations avec Zimmermann, accusé de détournements et remis en liberté samedi dernier.

On prétendait qu'une femme s'était présentée le lendemain de l'arrestation de Zimmermann et avait enlevé dans la boîte aux lettres tout le courrier qui s'y trouvait. On accuse Berthe L... de ce larcin.

M. Legrand a interrogé cette dernière à 72 de la rue de l'Alma, chez M. Smitz, cabaretier, où a demeuré la jeune fille. Celle-ci a quitté la chambre qu'elle occupait, il y a près d'un mois et habite actuellement, rue du Fontenoy (aujourd'hui « Petit voyage », tenu par Dhavelooze.

Chez Smitz, M. Legrand a saisi deux petites boîtes contenant une assez volumineuse correspondance qui a été emportée à Lille pour être examinée soigneusement ; elle ne contient, paraît-il, que des lettres insignifiantes et des détails intimes.

Il n'est ensuite rendu rue du Fontenoy, chez Berthe L... ; celle-ci a subi un court interrogatoire, elle a déclaré qu'en effet elle s'était rendu à Lille le jeudi, mais qu'elle n'avait pu s'emparer du courrier d'autant que la clef de la boîte aux lettres était entre les mains de la sœur de M. Zimmermann.

M. Legrand est reparti pour Lille par le train de 6 heures 11 m.

Un enfant brûlé. — Un jeune garçon de 11 ans, nommé Jean Deschepper, demeurant Grande Rue, cour du Petit Paradis, a été victime, il y a quelques jours, d'un accident survenu dans les circonstances suivantes :

Il se trouvait près de la cour lequel se trouvait une poêle contenant du beurre. Son plus jeune frère voulut s'emparer de l'objet, mais il s'y prit si maladroitement qu'il le répandit sur le sol ; celui-ci reçut le beurre sur le pied et lui fit de graves brûlures.

Après avoir reçu quelques soins il a été transporté à l'hôpital.

Un accident rue de Flandre. — Mercredi après midi, M. L. Pollet, charretier, était assis sur l'avant de sa voiture, lorsqu'arrivé à l'angle de la rue Jeanne-Maillotte, il voulut sauter à bas de la voiture pendant qu'elle marchait encore.

Malheureusement, le pied lui manqua et il tomba, l'une des roues de la voiture lui passa sur la main gauche et lui fit aux doigts plusieurs contusions sans gravité.

M. Pollet se rendit seul chez un médecin de la rue de Tourcoing qui constata qu'il n'avait reçu aucune fracture.

Il est ensuite retourné à son domicile.

Les expulsés. — La police a procédé à l'arrestation de la nommée Marie Lammens, âgée de 29 ans, demeurant rue d'Alger, cour Abel-Ducher, inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Maraudage — Jeudi soir, l'agent Lecierc de la police, rue Pétrarque, vit, vers onze heures, un individu des Trois-Ponts, pris en flagrant délit de maraudage de trèfle, dans un champ appartenant à M. Despretz, fermier, le nommé Emile Ovaere, appelé, âgé de 15 ans, demeurant rue de Leuze.

Inutile de dire que son sac et sa faucille ont été saisis et qu'il a été l'objet d'une contravention.

Une arrestation pour vol. — La nommée Florence Dubuisson, domiceiée, demeurant rue d'Alger, a été arrêtée et écrouée à Lille, jeudi matin.

Elle est inculpée d'avoir volé des objets, au préjudice de M. Verrouat, rue de Blanchemaille.

Une perquisition faite chez elle, a amené la découverte des objets qu'elle avait volés.

Loi Grammont. — Jeudi soir, le nommé Adolphe Leroy, âgé de 21 ans, demeurant quai de la Vigne, domestique chez M. Legrand et Cie, a été arrêté par l'agent Bertrand, pour des coups de pied dans le ventre de son cheval parce qu'il ne voulait pas avancer.

Cette façon d'agir ne plut pas à l'agent Coudyzer qui dressa une contravention à la charge de Leroy.

Une regrettable affaire. — Une scène regrettable s'est produite jeudi soir rue des Longues-Haies.

Mme Havez, Mme Havez qui habite rue St-André, était allée, accompagnée de sa demoiselle, reconduire des amis à la gare.

Une demi heure plus tard, en revenant elle fut assaillie par des individus, Haies, elles furent accostées par un dragon qui se trouvait en état complet d'ivresse, et qui fit devant elles des manières inconvenantes.

Mme Havez, voulut se rendre au poste qui lui lança plusieurs coups de poing sur la figure, et étant sous sabre du fourreau voulut en frapper les femmes qui se sauvèrent effrayées.

Mlle Havez courut immédiatement au poste du troisième arrondissement pour réclamer la police.

Les agents Decourcelle et Kints se rendirent au lieu où s'était passée l'affaire, mais à leur arrivée, l'individu avait pris la fuite.

Mme Havez a porté plainte.

Chiens en fourrière. — Dans la journée de jeudi, sept chiens qui été mis en fourrière et sept contraventions dressées pour divagations.

Chronique colombophile. — Aujourd'hui samedi, inscription des pigeons pour le concours de Chantilly, donné par l'Union fédérale, Clos St-Victor Garrette, chardetier à l'Alouette, rue du Grand Chemin, 100 fr. prix d'honneur.

L'Orphéon « Apollo » désirant le décorer de la Médaille de Bronze, a fait avoir lieu le 29 courant.

La Commission administrative prévoit soirées et dans le cas où le temps serait défavorable, les concerts auront lieu au local, les samedi 28, mercredi 16 et samedi 28 courant, à 8 h. 1/2 précises, en vue de la grande fête du 14 juillet, les chanteurs qui désireraient profiter de ce voyage, sont priés de se faire inscrire avant le 28 courant, au siège de la société.

Gaby Dornez, place Ste-Elisabeth.

Circulation interrompue. — La circulation sera interrompue du 27 juin au 15 octobre 1890, sur le chemin vicinal n° 9, dit du Blanc Seau, au *sherde de la Lys* à la Chapelle d'Armentières qui doit exécuter des travaux de construction du viaduc des Carliers, sur l'embranchement du canal de Roubaix sur Armentières.

Pendant cette période les voitures passeront par le chemin vicinal n° 9, dit des Carliers, pour aller du Blanc-Seau à Tourcoing et réciproquement.

Prime gratuite. — Voir à la quatrième page la prime offerte par la Photographie Eikan. 1714

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesses, palpitations, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un *état maladif du système nerveux*, prenant sa source dans une altération du sang. Il est donc indispensable de régénérer, de maintenir, de clarifier le sang en employant le Rob Leclaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable fortifiant vivifie, enrichit le sang, les glaires, les humeurs, renvois aigres, les acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les *fonctions* sans *lequel* il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent être avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (4e édition), que M. Leclaux, pharmacien-chimiste à Bonsecours, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue elles demanderont avec confiance franco de Rob Leclaux pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Quil, rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cie ; Cousin ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — *à Tourcoing* : Pharmacie Vanrufflin. — *A Valenciennes* : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Berriez. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

LETTRES MORTUAIRES
ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à Roubaix et Tourcoing, *dans les bureaux de* l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.*

TOURCOING

Conseil municipal. La troisième séance de la session ordinaire du mai, n'ayant pu avoir lieu par suite d'une indisposition de M. Hasebroucq, une demande d'autorisation de prolonger la session a été adressée à M. le Préfet, qui y a consenti.

Le Conseil se réunira mardi 28 courant, pour épuiser son ordre du jour.

Avis aux cabaretiers. — La commission provisoire de la corporation des cabaretiers informe que la formation d'un syndicat ayant été adopté en principe par la majorité des cabaretiers présents à la réunion du Casino, rue Nationale.

Un collecteur sera chargé d'aller à domicile recueillir les noms des adhérents à un versement de 50 centimes.

Plainte. — Mme Sophie Durieux, demeurant rue St-Joseph à la Croix-Rouge, a porté plainte contre la dame B..., cabaretière.

Mme Durieux a vu battre son enfant, une petite fille de 23 mois, par la dame B... et on comprend facilement qu'elle en a été émue.

Mort d'un agent de police. — M. Hippolyte Devos, agent de la police municipale de Tourcoing, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Marauds. — Jeudi soir, l'agent Lecerf de la police, rue Pétrarque, vit, vers onze heures, un individu des Trois-Ponts, pris en flagrant délit de maraudage de trèfle, dans un champ appartenant à M. Despretz, fermier, le nommé Emile Ovaere, appelé, âgé de 15 ans, demeurant rue de Leuze.

Inutile de dire que son sac et sa faucille ont été saisis et qu'il a été l'objet d'une contravention.

Concert de la Place Thiers. — La société des *Trompettes Réunies* exécutera dimanche 22 juin à 5 heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux ci après :

1° L'Arlésienne, pas redoublé, J. Bolin ; 2° Jeanne d'Arc, ouverture, J. ; 3° La Gravine, Abel-Adam, polka ; 4° Boiteuse, polka, id. ; 5° Les Noces d'Or, fantaisie, id. ; 6° Les Rosennais, galop, id. ;

LILLE

Société de retraites « l'Épargne du Nord ». — Cette société de retraites, autorisée par le Préfet du Nord, organise sa première fête qui aura lieu le 28 juin, au siège social, 30, place du Théâtre.

Cette fête sera suivie du tirage d'une tombola dont les billets sont émis au siège de la société.

Le comité prie les sociétaires de vouloir bien voyer leurs lots au plus tôt. L'exposition des lots aura lieu au siège social, à partir du lundi 16 juin.

Le comité rappelle que les statuts de la société sont envoyés à toute personne qui en fait la demande.

Extradition. — La police a arrêté pour être remis entre les mains de l'autorité belge, sur demande, le nommé Pierre Van Bockenol, âgé de 25 ans, cabaretier, 39, rue de Vienne, avant quelques tons, sous l'inculpation de faux et usage de faux.

Arrestations. — La police a arrêté et mis à la disposition du Procureur de la République les nommés :

J. Le Bocquet, saltimbanque, âgé de 54 ans, sans domicile fixe et Charles Becquelin, marchand, âgé de 21 ans, également sans domicile fixe sous l'inculpation de vol d'un paquet de linge et de marchandises diverses au préjudice du sieur Rodolphe, saltimbanque, demeurant à Parisot de passage à Lille.

— Pierre-Joseph Brane, domestique, âgé de 20 ans, demeurant à Lille, pour mendicité.

— Mathieu Porri, acrobate, âgé de 46 ans, sans domicile fixe, pour outrage public à la pudeur.

— Adolphe Birchel, âgé de 14 ans, demeurant rue des Bateliers, 8, pour abus de confiance.

Feu de cheminée. — Un feu de cheminée ayant importance s'est déclaré dans la nuit de jeudi à vendredi, chez mademoiselle Adèle Pinte, rue de Flandre, 63.

Sidi-Brahim. — Le bataillon du 1er chasseurs à pied se portera, le 24 courant, à grandes manœuvres qui auront lieu à l'automne prochain, célébrer sa fête traditionnelle de Sidi-Brahim en septembre. Cette cette année, le 24 juin, le bataillon ne fait pas courant, où ce corps d'élite s'est, paraît-il, distingué tout particulièrement.

LE NORD

Armentières. — *Arrestation.* — Hier après-midi, l'agent de police Godvin a conduit à la prison de Lille un nommé Jean Bonnetaine, typographe de Fresnes, le nommé Théophile Catteau, âgé de vingt ans.

Après avoir décliné toute la gravité-robe d'une jeune fille, Anna Magnette, âgée de dix-sept ans et demie, demeurant à Lille, rue du Bourdon, pour vengeance, la jeter dans la rivière.

Comines. — Le malheureux Alphonse Wellemans, domestique chez M. Cousin, âgé de 30 ans, victime de l'explosion du grisou survenue à la fosse notre numéro d'hier, a succombé pendant la nuit à la suite des lésions internes qu'il avait reçues.

Douai. — *Dans le courant de l'après-midi d'hier*, les douaniers de service sur la route de Wervicq, ont mis en état d'arrestation un frauduleux porteur de 20 fr. 10 en or.

Cet individu a été écroué à la disposition du parquet, après avoir été interrogé par M. le Boulonnais Louvet.

Nous félicitons M. le lieutenant Louvet de la façon dont son service est organisé et des captures opérées par son personnel.

DOUAI

Orchies. — La fête communale d'Orchies s'est passée sans incidents ; mais, à côté de ces fâcheux incidents de l'an dernier, le sympathique et dévoué président du jeu de balle, cruz de sa dignité de ce dernier de ses fonctions, et le conseil du Conseil municipal ayant unanimement décidé l'honneur de le remplacer, le crédit affecté à ce divertissement de 150 fr. a été voté.

Dans sa dernière séance, après une manifestation des plus flatteuses, l'adresse de M. Desnoyelle, gelé, qui voulut bien revenir sur sa décision, le Conseil décida le concours international et prit les dispositions suivantes :

Une somme de 500 fr. sera répartie en 4 prix en espèces : 1er prix, 200 fr. ; 2e, 140 fr. ; 3e, 100 fr. ; 4e, 60 fr.

Les luttes commencront le 29 juin courant et se continueront les dimanches suivants et jours fériés.

Les sociétés qui y prendront part profiteront de la réduction de 50 0/0 accordée par la Compagnie du Nord.

Afin de prévenir le retour de certaines hostilités la Commission prie instamment les sociétaires de prirnem immédiatement toute insulte ou provocation soit à son adresse, à celle des experts ou à celle des parties engagées. Procès-verbal sera dressé contre leurs auteurs. Le président se tiendra à la disposition des chefs de parties qui auraient des observations à lui présenter avant de se mettre sur le jeu.

Les préparatifs faits par la Commission pour recevoir dignement les Sociétés et la perfection certaine de plusieurs grandes parties étrangères, donneront un éclat tout particulier au concours de cette année.

VALENCIENNES

Saint-Amand. — *Trains-Tramways de Saint-Amand à Fontaine-Bouillon et Blanc Misseron.* — Les baigneurs et les simples excursionnistes qui seraient à l'établissement thermal de Saint-Amand les Eaux seront heureux d'apprendre que, cédant à de nombreuses sollicitations, la Compagnie du chemin de fer du Nord vient de décider de faire, sur la ligne de Saint-Amand à Blanc-Misseron, à partir du 1er juillet prochain, deux trains-tramways dans chaque sens, s'arrêtant à la halte de Fontaine-Bouillon, distante de cinq minutes de l'établissement.

Ces trains partiront de Saint-Amand à 7 h. 11, 9 h. 41 du matin, 3 h. 10, 5 h. 35 et 7 h. 34 du soir.

De Blanc-Misseron à 8 h. 10 du matin, midi 18, 4 h. 34, 8 h. 38 et 8 h. 33 du soir.

Outre les halles et stations de Fontaine-Bouillon, Odomez, Frasnes et Vicq, ces trains-tramways desserviront les points d'arrêt suivants : Montchaux, Bruyères, Notre-Dame-au-Bois, Le Sartian, Les Trépys de Frasnes et les Trieux d'Escaupont.

C'est une bonne nouvelle pour les personnes de Valenciennes et de Lille qui désireront se rendre à l'établissement thermal et retourner le soir chez elles après avoir passé une délicieuse journée.

AVESNES

TERRIBLE ACCIDENT A MARBAIX

Un terrible accident est arrivé mercredi soir, à huit heures dans cette commune.

M. Vuiry, maréchal-ferrant, au Grand Fayt s'était rendu chez son oncle habitant Marbaix en compagnie de son beau-frère. Après la journée passée agréablement il fut question atteler et de retourner chacun chez soi.

Ordre fut donné d'atteler pour 8 heures du soir ; mais malheureusement cette heure fut fatale pour M. Vuiry, qui lui-même se chargeait de mettre son cheval à l'attelage, pour un motif que l'on ne peut s'expliquer. Cet animal se jeta de côté et serra fortement son maître contre le mur.

A ce moment, le beau-frère de M. Vuiry recevait en plein visage un coup de pied qui lui abîma complètement la mâchoire.

Des soins furent prodigués immédiatement aux deux blessés, et après de vains efforts, M. Vuiry rendait le dernier soupir le lendemain matin, à huit heures.

Quant au beau-frère son état quoique très grave, n'inspire pour le moment aucune inquiétude.

A cette nouvelle répandue rapidement, une profonde émotion s'est produite, les victimes, surtout M. Vuiry, jouissait d'une parfaite considération et de l'estime de tous ; car ce dernier faisait beaucoup de bien dans sa commune.

Hautmont. — Le 18 courant vers 7 h. 1/2 du soir, le garde-champêtre Tricart, de la commune de Hautmont, a arrêté le nommé Hain Léon, âgé de 26 ans, inculpé de nombreux vols. *Cet individu a été remis entre* les mains de la gendarmerie d'Hautmont.

DUNKERQUE

Accident. — Avant-hier à 10 heures du soir *un accident s'est produit à bord du vapeur* « Wilken-Olssner », amarré dans le bassin du Commerce. Le sieur George Montagne, 29 ans, journalier, demeurant quai de la Citadelle, est tombé dans la cale de ce navire d'une hauteur de 6 mètres environ et s'est contusionné à la tête et du genou droit. Cet ouvrier a été transporté à son domicile où il a reçu les soins du docteur Breynaert.

Autre accident. — Hier, dans l'après-midi, un autre accident a eu lieu à bord d'un navire amarré dans le bassin de l'Freycinet. Paul Bouteille, 30 ans, journalier, demeurant rue Caumartin, 12, s'est fracturé la clavicule de l'épaule gauche en tombant dans la cale. Cet ouvrier a été conduit à l'hôpital.

Chronique maritime. — *Le st. « Ville-de-Brest »*, Comp. Havraise, agent MM. Lemaire père et fils, vendu pour Constantinople, a été payé 150,000 fr.

Le st. « Cléopâtre », même compagnie, sulvre de Dunkerque le 21 juin, allant en Algérie charger pour Lille, Roubaix-Tourcoing.

Le st. holl. «Schiedam», comp. Norlandbouwen-Amsterdam le 15 juin de Montévideo pour Boulogne avec des laines pour Roubaix.

Le st. «Campanas», (Chargeurs-Réunis), a mis en mer le 19 juin de Bordeaux, allant à la Plata, charger en laines pour Roubaix-Tourcoing.

Le steamer « Rio-Négro », même comp. est attendu le 25 juin à Dunkerque, venant de la Plata avec laines et diverses marchandises.

Le st. ang. « Clan-Mac-Leon », Clan-Linie, M. Edwards, agent, arrivera le 28 juin de Bombay pour Dunkerque avec cotons et grains pour Lille.

Le st. ang. « Wennington-Hall » est parti le 15 juin de Bombay pour Dunkerque.

Le st. « Ville de Messine » de la Compagnie Havraise-Péninsulaire, agents MM. Lemaire père et fils, de Dunkerque, est attendu prochainement d'Algérie en ce port et chargera pour l'Algérie, via le Hâvre.

Ce steamer quittera Dunkerque vers le 7 juillet prochain.

Le st. «Ville de Lille », compagnie générale des bateaux à vapeur à hélice du Nord, directeur M. L. Dubuisson, est monte le 19 juin à Rotterdam et ensuite de Marseille et Cette, suivant sur Dunkerque.

Le st. «Fournel » de la Compagnie générale Transatlantique, agent M. J. Basse, est attendu le 21 juin, allant de Dunkerque et escales en Algérie.

Le st. « Campana », des Chargeurs réunis, allant de Bordeaux et de la Pallice à la Plata, chargera en laines et diverses marchandises pour Roubaix-Tourcoing, a mis en mer le 19 juin de Bordeaux.

Le st. « Entre-Rios » de la même compagnie est arrivé le 16 juin à Montevidéo, venant de Dunkerque, le Hâvre et Bordeaux, charger en laines, etc, pour Roubaix-Tourcoing.

Un contrôleur à Port-Glasgow des deux voiliers en acier « Calnure et Templemore », de 1685 tonneaux et de 2,800 tonneaux de portée pour le prix de 19.750 livres sterlings.

Le steamer anglais « Neva » (Royal Mail) a été vendu 7.000 livres sterlings. Il va être armé en yacht pour la Méditerranée.

Le steamer anglais « Germania » attendu dans la première quinzaine de juillet à Dunkerque, venant de Bombay, est porteur de 1,651 balles de coton, 1,000 balles de 300 balles soton, de 6,504 sacs graine de lin ; de 4,940 sacs sacs graine de pavot et de 130 qx. anglais cornes de bœuf.

Le st. « Lucerne » (Allan-Line), agent M. Edward H. Seligman, parti de Dunkerque dernièrement pour Glascow, a pris charge au Havre pour Lille et Roubaix-Tourcoing.

Ce steamer prendra des laines et diverses marchandises pour Roubaix et Tourcoing.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Accidents.* — Deux accidents se sont produits hier soir.

Rue Emeraude, la dame Lavoine a fait une chûte si malheureuse, qu'elle s'est fracturé la jambe gauche.

A peu de distance de la ville, un colporteur de journaux, le sieur Abel Duplessis, est tombé et s'est débloté le genou.

Le malheureux a été transporté en voiture à l'hôpital d'Arras.

CALAIS

Arrestation. — Le nommé Soyer Emile, journalier âgé de 17 ans, demeurant rue Victor-Hugo, a été surpris en flagrant délit de vol de légumes à la « Nouvelle France » et, après enquête de M. le commissaire de police Dallet, mis à la disposition du procureur de la République à Boulogne.

Metz-en-Couture. — Payen, l'individu qui, lundi soir, a tiré sur sa femme un coup de revolver, a été conduit hier à la prison d'Arras par les gendarmes de Bertincourt.

Il a déclaré au Parquet que sa femme l'avait poussé à bout, en refusant d'obéir à l'ordre de la malade et étant dans son lit pour s'absenter à plusieurs reprises. De là l'accès de jalousie auquel il a cédé.

L'état de la femme Payen est aussi satisfaisant que possible. Il est probable que, vu le peu de gravité de la blessure, l'affaire aura son épilogue devant le tribunal correctionnel d'Arras.

Annay. — *Accident de voiture.* — Hier, vers onze heures du soir, un accident de voiture est arrivé à Annay.

Des jeunes filles de cette commune étaient allé subir l'examen du certificat d'études à Lens. Le sieur Wantiez, boulanger, qui était à Lens, vers le soir attendit que l'examen fut fini pour ramener les filles en voiture parce que la ville était dans le nombre.

Arrivé près d'Annay le cheval de Wantiez prit peur et s'enfuit à toute vitesse et, en montant sur une crête, il se renversa. Les jeunes filles ainsi que l'instituteur furent précipitées sur le pavé.

Elles sont presque toutes blessées sans gravité.

L'instituteur a reçu une forte blessure à la tête, aux reins et aux genoux.

Beaumetz-lez-Cambrai. — M. Brier, percepteur de Beaumetz, vient d'être appelé par le ministère de la guerre, aux fonctions de payeur principal de l'armée.

M. Brier est chargé avec ce nouveau grade, du service de la direction de Paris et des places armées en cas de mobilisation et attaché à Paris. Il a rang de général de brigade.

Il s'existe en France que 19 payeurs principaux, un par corps d'armée.

Aire. — Le général de division Mathelin, est arrivé dans notre ville, hier matin à 8 heures. Il a passé en revue le 108e de ligne et a paru très satisfait, de la bonne tenue des troupes. Le général a quitté notre ville à 4 heures 1/2 de l'après-midi. Le bataillon du 73e avait été inspecté par le général Edmond d'Esclevin.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Escroqueries

Une importante affaire d'escroqueries est venue hier devant le tribunal correctionnel.

Les prévenus comparaissant au nombre de trois, sont : Gustave Bartholomeus, femme Sampar, inculpée d'escroquerie ; Gustave Sampar, prévenu de complicité et André Paulat. La prévention relève contre eux 37 chefs, 20 délits contre la femme Sampar, 16 contre son mari et un contre Paulat.

Voici le développement des faits qui leur sont reprochés :

Les époux Sampar demeurant il y a environ quatre ans, rue Monge, à Lille où ils tenaient un petit commerce d'épicerie et de bonneterie. Ils quittèrent la rue Monge au mois de mai 1887 pour aller demeurer rue du Moulin, à Fives, dans une maison appartenant à la demoiselle Alexandrine Milleville, rentière, âgée de 48 ans.

Cette dernière semblait s'intéresser aux affaires de ses